opco 2i
COMPÉTENCES INDUSTRIES

Transversal aux trois enjeux

Solutions financières

FSE + 2026-2027

Vous souhaitez développer les compétences de vos salariés afin d'accompagner les transitions industrielles ?

Bénéficiez jusqu'à fin 2027 de cofinancements dans le cadre du FSE+.

Contexte

Les entreprises sont confrontées à des mutations importantes liées à l'évolution des avancées technologiques et des transformations des modes de production. Il est nécessaire d'adapter les compétences des salariés à ces mutations, afin de relever les défis à venir, en particulier ceux qui relèvent de la transition écologique et la transition numérique, mais également le transfert de compétences lié à la transition démographique.

OPCO 2i a répondu à un appel à projets du volet central du Fonds Social Européen publié par la DGEFP. Le FSE+ permet à OPCO 2i de cofinancer des actions de formation jusqu'à fin 2027, à destination des entreprises relevant du champ d'intervention de l'OPCO, quelle que soit la taille de l'entreprise.

FSE+ :
Investir dans les compétences pour accompagner les mutations économiques dans l'industrie.

Objectif

Le FSE+ 2026-2027 a pour objectif d'accompagner les entreprises industrielles dans leurs besoins de formation liés à leurs stratégies de transformation, notamment dans le cadre des transitions numérique, écologique et démographique. De plus, il s'agit de contribuer à la sécurisation des parcours des salariés les plus exposés aux transformations induites par ces stratégies.

Avantages

Vous bénéficiez d'une aide à la prise en charge des formations de vos salariés.

Vous relevez les défis à venir liés aux transitions industrielles par le développement des compétences de vos salariés.

Votre conseiller OPCO 2i vous accompagne dans l'instruction du dossier FSE et le remplissage des documents.

Solutions financières
FSE + 2026-2027

Actions éligibles

Toutes les actions de formation qui concourent à accompagner les mutations numérique, écologique et démographique sont éligibles.

Ne sont pas éligibles les formations internes, et les formations réglementaires et relevant d'une obligation de sécurité de l'employeur.

Entreprises et publics éligibles

Toutes les entreprises relevant du périmètre OPCO 2i sont éligibles, **quelle que soit la taille de l'entreprise**, avec **une priorité pour les PME**.

Tous les salariés, en CDI ou CDD, sont éligibles, avec **une priorité pour les publics les plus éloignés de l'emploi** (femmes, travailleurs en situation de handicap et bas niveau de qualification).

A noter :
Les entreprises éligibles au FTJ (Fonds de Transition Juste) doivent émarger sur ce cofinancement et ne pourront pas être accompagnées au titre du FSE+

Période de prise en charge

Les actions de formation doivent se dérouler **entre le 30/10/2026 et le 31/12/2027.**

La demande de prise en charge (DPEC) devra être adressée par l'entreprise sur Mon Compte 2i suffisamment en amont du démarrage de la formation afin que la direction régionale 2i puisse traiter et engager le dossier avant le démarrage de la formation.

Procédure

Pour pouvoir engager un dossier, plusieurs documents doivent être transmis à OPCO 2i :

Avant la formation :

- La demande de subvention simplifiée de l'entreprise (Word + Excel)
- L'annexe participants (listant les indicateurs FSE+)
- La convention de formation et le programme

Après la formation :

- Bulletin de paie du salarié du mois de démarrage de la formation

Si vous avez un projet de formation, rapprochez-vous de votre conseiller qui vous accompagnera et identifiera si ce projet peut s'inscrire dans le cadre du FSE+

l'Europe s'engage en France

Cofinancé par l'Union européenne

Financement

Le FSE+ 2026-2027 prend en charge **50% des coûts pédagogiques** (incluant les frais de certification et d'évaluation). La contrepartie doit être financée en versement volontaire ou sur les contributions conventionnelles (dans le respect des règles fixées par la branche).

Vous souhaitez en savoir plus ?

Contactez votre conseiller en région